

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 septembre 2022

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 21 septembre 2022, à 20 h. Sont présents :

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M Claude Morin	Saint-Georges
Mme Francine Fournier	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
Mme Julie Hébert	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley

Sous la présidence de monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint. Le préfet, monsieur Dany Quirion se joint à la rencontre en vidéoconférence

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet suppléant, monsieur Claude Morin.

Le préfet suppléant s'adresse aux élus afin qu'une minute de silence soit dédiée suite au décès de monsieur Pierre Bégin, ancien maire de Notre-Dame-des-Pins et ancien préfet de la MRC.

2022-09-154

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 septembre 2022

- 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 août 2022;
- 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 septembre 2022
- 3.3 Projet de réfection du centre administratif/ mandats professionnels plans et devis finaux;
- 3.4 Cadets policiers 2023;
- 3.5 Résultats appel d'offres cueillette et transport boues de fosses septiques;
- 3.6 Rapport d'audit de conformité -Transmission des rapports financiers
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Projets PDT - volet régional;
 - 4.2 PGMR : Avis de non-conformité;
 - 4.3 Ministre de la Famille/ Nomination au sein du comité consultatif;
 - 4.4 Cour municipale de ville Saint-Georges;
 - 4.5 Suivi dossier éolien : Constitution d'une régie intermunicipale et vérification diligente;
 - 4.6 Élections provinciales 2022 : Attentes régionales des élus de la MRC;
 - 4.7 Demande d'appui au développement acéricole en terres publiques;
 - 4.8 Transport interurbain;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité :
 - Règlement 214-2022 Saint-Honoré-de-Shenley;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Nomination d'un directeur de service en aménagement du territoire et développement territorial;
 - 6.2 Embauche de madame Anne-Frédéric Boisvert comme secrétaire auxiliaire à temps partiel;
 - 6.3 Embauche de madame Marika Poulin comme secrétaire auxiliaire à temps partiel
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu)
9. Dépôt de documents:
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Bilan inspection régionale;
10. Divers :
 - 10.1 Plan de lutte contre l'intimidation des élus;
 - 10.2 Projet Maison des aînés Saint-Honoré-de-Shenley;
 - 10.3 Invitation du maire de St-Évariste-de-Forsyth
11. Période des questions;
12. Clôture de la séance.

2022-09-155

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 AOÛT 2022

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 août 2022 tel que rédigé par le directeur général adjoint.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 SEPTEMBRE 2022

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 13 septembre 2022 à titre d'information.

2022-09-156

PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE ADMINISTRATIF/ MANDATS PROFESSIONNELS PLANS ET DEVIS FINAUX

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan désire entreprendre des travaux majeurs à son centre administratif incluant la réfection du stationnement;

Attendu que la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM;

Attendu que la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles tout en tenant compte des superficies occupées par les services, ce qui représente 43% pour la partie 1 du budget et 57% pour la partie 3;

Attendu que le conseil souhaite la réalisation des plans et devis finaux afin de réaliser ces travaux;

Attendu que la MRC a reçu une offre pour les services professionnels d'ingénierie de la part d'Éqip Solutions/Génie pour un montant d'environ 59 500 \$ plus les taxes applicables;

Attendu qu'advenant l'obtention d'une subvention, les dépenses engendrées pour la confection de plans et devis finaux sont admissibles au programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur André Longchamp et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service d'ingénierie d'Éqip Solutions/Génie pour un montant d'environ 59 500 \$ plus les taxes applicables.

2022-09-157

PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE ADMINISTRATIF/ MANDATS PROFESSIONNELS PLANS ET DEVIS FINAUX

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan désire entreprendre des travaux majeurs à son centre administratif incluant la réfection du stationnement;
Attendu que la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM;

Attendu que la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles tout en tenant compte des superficies occupées par les services, ce qui représente 43% pour la partie 1 du budget et 57% pour la partie 3;

Attendu que le conseil souhaite la réalisation des plans et devis finaux afin de réaliser ces travaux;

Attendu que la MRC a reçu une offre pour les services professionnels d'architecture de la part de Marie-Lise Leclerc, architecte, pour un montant de 67 000 \$ plus les taxes applicables;

Attendu qu'advenant l'obtention d'une subvention, les dépenses engendrées pour la confection de plans et devis finaux sont admissibles au programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par madame Francine Fournier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service d'architecture de Marie-Lise Leclerc, architecte, pour un montant de 67 000 \$ plus les taxes applicables.

2022-09-158

CADETS POLICIERS 2023

Attendu la grande satisfaction exprimée par les élus concernant les services faits par les cadets policiers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, de confirmer le souhait du conseil des maires de voir les cadets policiers de retour sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan pendant la période estivale 2023 et de prévoir la dépense dans le cadre du prochain exercice financier.

2022-09-159

**RÉSULTATS APPEL D'OFFRES CUEILLETTE ET TRANSPORT
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Attendu que le contrat de service pour la cueillette et le transport des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC vient à échéance le 31 décembre prochain;

Attendu que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a procédé à un appel d'offres auprès de fournisseurs;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Services Sanitaires Denis Fortier inc. et que la soumission comprenait deux (2) options soit :

- Option 1 :2023-2024-2025 pour un montant annuel de 584 992,57 \$ incluant les taxes applicables;
- Option 2 : 2023-2024-2025-2026 pour un montant annuel de 568 287,85 \$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services

de Services Sanitaires Denis Fortier inc. et d'opter pour la 2^e option couvrant les années 2023-2024-2025-2026 pour un montant annuel de 568 287.85 \$ incluant les taxes applicables.

2022-09-160

RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ - TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Attendu que la Commission municipale du Québec a transmis à la MRC la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

Attendu que la MRC a respecté les normes et délais prescrits pour le dépôt desdits rapports financiers;

Attendu que les maires ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par madame Karine Champagne et résolu unanimement, d'accepter la version définitive du rapport ci-dessus mentionné et de transmettre une copie de cette résolution à la Commission municipale du Québec.

2022-09-161

PROJET PDT – VOLET RÉGIONAL

Attendu que la réalisation en cours de la phase 1 de la piste cyclable à l'intérieur des limites de la ville respectera le cadre financier prévu de 2.2M \$;

Attendu que lors du montage financier la contribution de la MRC prévue était effectuée à même les surplus des parties 1 et 3 du budget d'une part et du PDT régional d'autre part ;

Attendu que dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé la MRC s'est vu octroyer une aide financière de 100 000 \$;

Attendu que trois (3) options pour l'utilisation de cette somme sont offertes aux élus, soit :

- Bonifier le projet en cours de réalisation;
- Diminuer les contributions à même les surplus des parties de budget;
- Annuler la contribution prise dans la PDT, volet régional, et retourner cette somme dans le solde résiduel de ce volet.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par madame Karine Champagne et résolu unanimement, que la somme de 100 000 \$ prélevée originalement dans la PDT, volet régional, et devant financer le projet de piste cyclable soit retournée dans la PDT, volet régional.

PGMR AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Est déposé aux élus l'avis de non-conformité du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Beauce-Sartigan 2023-

2029. Les deux principaux éléments responsables de la non-conformité sont le tri mécanobiologique des matières organiques, ce procédé n'étant pas reconnu par Recyc-Québec, et l'absence de procédé de collecte à la source des matières organiques dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce. Le reste des éléments étant plus d'ordre clérical et facile à corriger.

Une rencontre a eu lieu avec les représentants de Stratzer afin de déterminer les différentes options pour la suite.

2022-09-162

PGMR SUIVI AVIS DE NON-CONFORMITÉ/ OFFRE DE SERVICES

Attendu l'avis de non-conformité du PGMR révisé 2023-2029 émis par Recyc-Québec;

Attendu que pour la suite des actions à entreprendre, une offre de service a été sollicitée auprès de la firme Stratzer, firme ayant accompagné la MRC dans la rédaction du PGMR révisé;

Attendu que le conseil souhaite le développement d'une stratégie d'intervention politique auprès du Gouvernement du Québec afin de faire reconnaître la vitrine technologique présentement à l'étude à la RICBS;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services sous forme de banques d'heures de la firme Stratzer pour un montant d'environ 9 000 \$ plus les taxes et frais applicables.

**MINISTRE DE LA FAMILLE/ NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ
CONSULTATIF**

Suite aux discussions, ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

2022-09-163

COUR MUNICIPALE DE VILLE SAINT-GEORGES

Attendu que la Ville de Saint-Georges désire procéder à d'importants travaux de réaménagement et de modernisation de l'ancienne caserne incendie dans le but d'y aménager une cour municipale;

Attendu que cet espace permettrait de continuer à desservir près de 80 000 citoyens répartis dans 27 municipalités;

Attendu que le coût du projet est estimé à 2,4M\$ et que la demande de financement, dans le cadre du PRACIM, a été refusée ;

Attendu que les membres du conseil désirent appuyer la Ville dans ses démarches afin que le service soit maintenu, et ce, dans des conditions optimales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement :

- D'appuyer la Ville de Saint-Georges dans ses démarches pour l'obtention d'une aide financière visant la réfection de la cour municipale;
- D'envoyer une copie de la résolution au député de Beauce-Sud ainsi qu'au ministre de la Justice.

2022-09-164

SUIVI DOSSIER ÉOLIEN : CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE ET VÉRIFICATION DILIGENTE

Attendu les démarches entreprises par la MRC pour une participation financière dans l'implantation éventuelle d'un parc éolien sur son territoire;

Attendu que la MRC désire être accompagnée afin de s'assurer de la faisabilité et de la rentabilité du projet;

Attendu qu'une vérification diligente s'avère nécessaire afin de s'en assurer;

Attendu que le conseil des maires souhaite la constitution d'une régie de l'énergie afin d'administrer la part municipale des futurs projets éoliens du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu unanimement :

- Que la MRC demande à la FQM de retenir les services de Deloitte S.E.N.C.R.L., au nom de la MRC, afin d'effectuer la vérification diligente du projet éolien contenu à la soumission déposée par EDF en réponse à l'AO 2021-01 afin de s'assurer que les conditions prévues à l'Entente de participation intervenue avec EDF sont rencontrées ;
- Que la MRC accepte et autorise la FQM à effectuer toute formalité, incluant conclure un contrat avec Deloitte S.E.N.C.R.L, à cette fin;
- Que la MRC assume les frais reliés à l'entente à intervenir avec Deloitte S.E.N.C.R.L;
- Que la MRC confirme son souhait de voir la FQM l'accompagner dans la constitution d'une régie intermunicipale;
- Que M. Dany Quirion, préfet, soit autorisé à effectuer tout acte afin de donner effet à la présente résolution.

ÉLECTION PROVINCIALE 2022 : ATTENTES RÉGIONALES DES ÉLUS DE LA MRC

Suite aux discussions, les élus conviennent d'interpeller les candidats à l'élection provinciale sur les sujets suivants :

- Autoroute 73;
- Mesures permettant le maintien des services de proximité;
- Cour municipale;

- Décentralisation en Santé;
- Soins aux aînés;
- Main d'œuvre et logement;

2022-09-165

DEMANDE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ACÉRIQUE EN TERRES PUBLIQUES

Attendu que les producteurs et productrices acéricoles de la Beauce interpellent les membres du conseil relativement au développement de l'acériculture sur les terres publiques;

Suite aux discussions, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Camil Martin, d'appuyer les revendications des producteurs et productrices acéricoles. Le vote ayant été demandé, la présente résolution est rejetée puisque le principe de la double majorité n'est pas atteint.

TRANSPORT INTERURBAIN

Suite au dépôt d'une pétition relative au maintien du service de transport interurbain, les élus conviennent que ce dossier devra être discuté entre les préfets des MRC de la Beauce et les futurs députés représentant la Beauce.

2022-09-166

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 214-2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006 RELATIF AU ZONAGE

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone commerciale Ca-13 à même la zone industrielle I-16 et afin d'agrandir la zone commerciale Ca-12 à même la zone publique et institutionnelle P-1;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par monsieur Alain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 214-2022 de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

2022-09-167

NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE SERVICE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Attendu que la MRC, suite à une révision de la structure administrative, a procédé à la création d'un poste de direction de Service d'aménagement du territoire et de développement territorial;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 septembre 2022

Attendu que, suite à un concours, des entrevues ont été réalisées avec les candidats ayant appliqué sur le poste;

Attendu que, suite à ces entrevues, une candidature a été retenue par les membres du comité et que cette personne a été rencontrée par la direction générale afin de convenir de ses conditions d'embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de monsieur Hugo Coulombe pour le poste de directeur du Service d'aménagement du territoire et développement territorial, et ce, aux conditions suivantes :

- Échelon 1 de la politique des cadres à l'embauche;
- Indexation de l'échelon au 1^{er} janvier;
- Échelon 2 à compter du 1^{er} avril 2023;
- Le reste des conditions telles que prévues à la politique.

2022-09-168

**EMBAUCHE DE MADAME ANNE-FREDERIK BOISVERT COMME
SECRÉTAIRE AUXILIAIRE À TEMPS PARTIEL**

Attendu les besoins actuels en secrétariat pour le Service d'évaluation;

Attendu la disponibilité à temps partiel de madame Anne-Frédéric Boisvert ayant déjà travaillé au Service d'évaluation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de madame Anne-Frédéric Boisvert, à titre de secrétaire auxiliaire à temps partiel, à l'échelon 1 de la convention collective, et ce, pour la période du 12 septembre au 15 décembre 2022.

2022-09-169

**EMBAUCHE DE MADAME MARIKA POULIN COMME
SECRÉTAIRE AUXILIAIRE À TEMPS PARTIEL**

Attendu les besoins actuels au niveau du Service d'évaluation;

Attendu que madame Marika Poulin débute un cours de technicienne en évaluation;

Attendu que ce cours est suivi à distance, ce qui lui laisse du temps pour travailler à temps partiel;

Attendu qu'au niveau des techniciens en évaluation, les postes ne sont jamais tous comblés et que l'intégration graduelle de madame Poulin pourrait permettre à moyen terme de combler une partie du problème;

Attendu que, pour débiter, il serait souhaitable de l'intégrer au niveau du secrétariat afin de la familiariser avec les outils de travail;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par

madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de madame Marika Poulin, à titre de secrétaire auxiliaire à temps partiel, à l'échelon 1 de la convention collective, et ce, pour la période du 20 septembre au 15 décembre 2022.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan inspection régionale.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION DES ÉLUS

Est déposé aux élus un fascicule de la Sûreté du Québec sur le Plan de lutte contre l'intimidation (PLI) envers les élus et les employés municipaux. Le but de ce plan est d'assurer la protection autant des élus que des employés municipaux contre les actes d'intimidation et/ou de violence. Les représentants de la Sûreté du Québec invitent toute personne ayant connaissance ou vivant de tels actes à porter plainte auprès de leur service.

PROJET MAISON DES AÎNÉS – SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Madame Karine Champagne informe les élus de l'état d'avancement des démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley relativement au projet de Maison multigénérationnelle élaboré par cette localité. Elle invite les maires à appuyer la démarche de sa localité.

INVITATION DU MAIRE DE ST-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Monsieur Camil Martin invité les élus à aller voir et même essayer le lance-balles installé dans sa localité, lequel a été financé en partie par la PDT.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole ayant été donné au public concernant le transport interurbain il n'y a pas d'autres questions..

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 septembre 2022

2022-09-170

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Julie Hébert, appuyée par madame Francine Fournier et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 10.

Claude Morin, préfet suppléant

Éric Paquet, directeur général